

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Couloir pour projets routiers IIII Couloir pour projets de mobilité douce

******* Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteur protégé de type "environnement construit" - C Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N

Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

PARC Zone de parc public

Zone de verdure

Zone de servitude "urbanisation"

AB Servitude "urbanisation - anti-bruit" CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"

EN Servitude "urbanisation - éléments naturels" IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"

IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère В Servitude "urbanisation - bois"

ZT Servitude "urbanisation - zone tampon" ZH

Servitude "urbanisation - zone humide" Servitude "urbanisation - zone conduite électrique aérienne"

Plans directeurs sectoriels - PDS (12) Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4) PDS Paysages (PSP): Coupurés vertes (CV) - Zones vertes interurbaines (ZVI) PDS Transports (PST): couloir à la gestion de l'eau PDS Transports (PST): couloir PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zones d'activités économiques existantes et projetées Zone inondable - HQ10 (5) Zone inondable - HQ100 (5) à la protection de la nature et des ressources Zone inondable - HQ extrême (5) Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1) Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2) Zone protégée d'intérêt communautaire Réseau Natura 2000 - "Zones habitats"

à l'aménagement du territoire

Décharge pour déchets inertes (10)

Zone protégée d'intérêt communautaire -Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale"

Autres (à titre indicatif)			
	Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)		Conduites électriques aériennes (8)
Art. 17	Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)		Réseau du SES (11)
Art. 21	Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhausti		Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
+ + + +	Cimetière	5	Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)
	Limite de la commune		Autoroute (8)

MDDI-Environnement, Administration des Eaux et Forêts. Service de la conservation de la Nature

cus max.

max.

min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan

d'aménagement particulier

Ministere de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, actualisé le 19.06.2019) Mémorial A N°36 de 2015 Réglement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant chligatoires les caries des zones inondat Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17

AGR

Zone agricole

Zone forestière

(7) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et / ou l'article 21 de la loi du 18 juillet 2016 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Oeko-Bureau, 2019

(9) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures. Administration de l'Environnement, 2016 /Route principale et Rail (LDEN)

(10) Réglement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

à la protection des sites et monuments nationaux

Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)

MONDERCANGE

4

3 Ō

elle

onctue

Q

0 ati

odifi

p Dirbett, An der Kiel und Arzemy Mondercange nbaraison: PAG en vigueur et PAG modifié

Comparaison:

O w

N

ZEYEN BAUMANN